

SEPTEMBRE 2009 - n°9



ENSEMBLE *PLUS forts*

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

49e congrès éléments pour le débat



Nouveau statut
du travail salarié



DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

UN AN APRÈS...



LE HANDICAP
n'est pas un métier

AU SOMMAIRE

02 • Édito

04 • Il est temps d'en finir avec les paradis fiscaux

04 • Les paradis fiscaux en quelques chiffres

05 • Nouveau statut du travail salarié

06 • Des hommes libres

06 • Les yeux ouverts dans Jérusalem enchainé

07 • 49e congrès confédéral, éléments pour le débat

11 • Bercy maltraite ses retraités

12 • DGFIP : un an après...

14 • Congrès de la CCRF

15 • Le handicap n'est pas un métier

MENTIONS LÉGALES

Directeur de la publication :
Christophe DELECOURT

Imprimé par ALLIAGES • 115 av
Raspail • 94250 GENTILLY
Tél : 01 41 98 37 98

Numéro de commission paritaire : 1009 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 48 18 82 21
Fax : 01 48 18 82 52
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.20 €

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.



Édito

Face à l'aggravation de la crise systémique...

La crise systémique, celle du système capitaliste, atteint une ampleur considérable et probablement sans précédent depuis celle de 1929. Tout montre aujourd'hui que cette crise ne cesse de s'aggraver dans ses dimensions internationales, européennes et nationales. Ainsi, selon l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), quinze millions de chômeurs supplémentaires ont été recensés depuis la fin de l'année 2007. Près de 10 millions de chômeurs de plus sont « attendus » dans les mois qui viennent. Dès lors, le taux de chômage pourrait atteindre 10 % de la population active au cours de l'année 2010 soit 57 millions de personnes, le plus haut niveau de l'après guerre. En France, nous sommes également confrontés à une aggravation de la crise.

Le chômage ne cesse d'augmenter : 3 888 300 personnes inscrites à Pôle Emploi à la fin du mois de juillet ! Les prévisions de BERCY sont particulièrement préoccupantes dès lors qu'elles annoncent une nouvelle et forte hausse du chômage avec l'arrivée de 600 000 jeunes sur le marché du travail, auxquels il faut rajouter les salariés frappés par les licenciements, les intérimaires en fin de mission ou encore les travailleurs saisonniers en fin de contrat...

Le pouvoir d'achat des salariés, des privés d'emploi, des retraités demeure insuffisant. Alors que la DARES (service statistique du ministère du travail) indique que le nombre de salariés payés au SMIC augmente (plus de trois millions de personnes), le gouvernement a refusé d'aller au delà de la revalorisation minimale légale de ce dernier. Avec un SMIC mensuel brut fixé à 1337,70 euros depuis le 1er juillet, du fait de la multiplication des formes et des contrats de travail atypiques et précaires, ce sont aussi des millions de personnes qui deviennent des travailleurs pauvres. ►►

...construisons ensemble les mobilisations nécessaires

► La crise génère aussi une dégradation profonde et conséquente de nos finances publiques susceptible de produire des effets de plus en plus régressifs s'agissant des modalités et des capacités de financement des budgets de l'État, des collectivités territoriales mais aussi de notre système de protection sociale au sens large du terme.

Le déficit budgétaire 2009 est supérieur à 8 % du Produit Intérieur Brut soit 140 milliards d'euros. Le déficit des comptes sociaux serait supérieur à 26 milliards d'euros. Les besoins de financement des collectivités locales sont à la hausse...

Face à une telle aggravation de la crise, il y a besoin :

- de poursuivre et d'approfondir encore notre travail syndical visant à l'élaboration et la mise en débat de revendications, de propositions et de réponses systémiques au service d'une transformation profonde et durable de la société et de son ordre public économique et social actuel ;
- d'imposer la prise en compte de ce corpus revendicatif en construisant des processus d'actions inscrits dans la durée.

De ce point de vue, le cycle des mobilisations ouvert par les luttes aux Antilles et plus particulièrement en Guadeloupe avec la construction du Liyannaj Kont Pwofitasyon (LKP), celles initiées par les organisations syndicales françaises durant le premier semestre de l'année 2009 (29 janvier, 19 mars, 1er et 26 mai, 13 juin) sont riches d'enseignements.

Ainsi, face à la crise systémique, les huit organisa-

tions syndicales françaises ont été en mesure de porter ensemble des revendications et des propositions présentant des dimensions interprofessionnelles, internationales, européennes et nationales (propositions et revendications du 29 janvier 2009 et déclaration du 26 mai 2009 des organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA).

Elles auront aussi été capable de créer les conditions d'une mobilisation massive, y compris sous la forme de processus de grève et de manifestations, de millions de salariés, de privés d'emploi, de retraités, durant le premier semestre de l'année.

Toutefois, les divergences apparues dans la conception de la conduite, de l'accélération, de la forme et des modalités d'élargissement du processus d'action, les difficultés réelles s'agissant de la nécessaire articulation entre les dimensions professionnelles, territoriales et

interprofessionnelles des mobilisations se sont avérées être un obstacle majeur pour amplifier une confrontation du plus haut niveau possible avec les pouvoirs publics et le patronat.

Pour la fédération des Finances CGT, le cycle ouvert n'est pas clos. Nos camarades antillais ont probablement montré la nécessité de travailler dans la durée, dans un cadre unitaire le plus large possible pouvant même transcender les seules organisations syndicales, sur des revendications et des propositions devant être à la fois la production d'un vaste débat démocratique de et dans toute la société mais aussi les ressorts d'une mobilisation inscrite dans la durée avec toutes les organisations et celles et ceux qui pensent et veulent qu'un autre monde soit possible.

C'est à ces tâches que la fédération des Finances CGT entend travailler. Elle vous invite à y prendre toute votre place ! ■



Il est temps d'en finir avec les paradis fiscaux

Les paradis fiscaux font des ravages. Ils ont accentué la crise qui a jeté des millions de personnes au chômage et dans la pauvreté à travers le monde. Ils plombent le budget des États et servent de base-arrière pour blanchir l'argent des trafiquants, dictateurs et autres spéculateurs. Ces véritables trous noirs de la finance internationale nourrissent l'instabilité financière et menacent en permanence la paix et la démocratie dans le monde.

Or contrairement aux propos de Nicolas Sarkozy, les paradis fiscaux n'ont pas disparu après la réunion du G20 en avril 2009 à Londres. Les discours martiaux tenus alors par les gouvernements relevaient plus de l'esbrouffe, voire de la prestidigitation, que de l'estocade, les listes noires et grises jetées en pâture au public blanchissant aussi vite que les capitaux recyclés par ces îles au trésor. Et la réunion de Pittsburgh

n'a rien apporté de nouveau.

Il y a donc urgence à exiger que des mesures sérieuses soient prises, y compris à l'égard des multinationales qui utilisent ces paradis fiscaux et réglementaires (100 % des banques françaises et des entreprises du CAC40 y ont des filiales) et sans lesquelles ceux-ci n'existeraient pas.

C'est le sens de la campagne de mobilisation citoyenne « *Stop paradis fiscaux* » à laquelle participe la CGT.

En appelant les citoyens à signer l'appel accessible sur le site, en incitant les salariés et leurs représentants à interpeller les directions d'entreprises sur leur présence dans les paradis fiscaux, en proposant aux élus locaux d'être exigeants sur le sujet avec les entreprises avec lesquels ils traitent et en demandant à celles-ci de s'engager aussi dans cette voie, l'objectif est de créer une dynamique qui contraigne les gouvernements à faire disparaître ces zones de non-droit. ■

www.stopparadisfiscaux.fr

Les 10 propositions de la campagne « Stop paradis fiscaux »

- 1 – Engager une initiative multilatérale de coopération fiscale incluant les pays les plus pauvres
- 2 – Dresser une liste exhaustive des paradis fiscaux, judiciaires et réglementaires
- 3 – Taxer les flux en direction et en provenance des paradis fiscaux
- 4 – Obliger les entreprises à rendre compte de leur activité dans les paradis fiscaux
- 5 – Mettre fin aux sociétés écrans et aux prête-noms
- 6 – Mondialiser la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales
- 7 – Condamner partout de la même façon les manquements à l'impôt
- 8 – Renforcer la coopération judiciaire
- 9 – Renforcer les sanctions en matière de délinquance économique et financière
- 10 – Accompagner la reconversion des paradis fiscaux

LES PARADIS FISCAUX EN QUELQUES CHIFFRES

72

Nombre estimé de paradis fiscaux (PF)

2 400 000

Nombre de sociétés écrans hébergées dans les PF

2 / 3

Proportion des fonds spéculatifs hébergés dans les PF

7 500

(milliards d'euros) Montant des fonds abrités dans les PF = 4 fois le PIB français

800

(milliards d'euros) Montant des fonds prélevés tous les ans sur les pays du Sud par les PF

45

(milliards d'euros) Coût de la fraude fiscale en France = 2,5 % du PIB = 3 fois le déficit de la sécurité sociale en 2008

50 %

Part du commerce mondial transitant par les PF qui ne représentent que 3 % du PIB mondial

50 % - 30 %

Part des prêts bancaires et des investissements directs à l'étranger enregistrés dans les PF

189, 140, 131, 115, 63

Nombre de filiales dans les PF de BNP Paribas, LVMH, Schneider, Crédit agricole, France Telecom

Nouveau statut du travail salarié

Entretien avec Maryse DUMAS, secrétaire nationale de la CGT.

Peux-tu nous présenter la revendication d'un « nouveau statut du travail salarié » ?

MD > Plus que d'une revendication, il s'agit d'une ambition syndicale pour transformer la condition salariale et l'émanciper de la subordination et de la dépendance aux restructurations capitalistes dont elle est l'objet. Le statut social actuel des salariés est différent de celui d'autres catégories sociales (commerçants, artisans, professions libérales, entrepreneurs etc.) en cela que les droits sont dépendants de la nature du contrat de travail et du type d'employeur (nature de l'activité, taille de l'entreprise). La CGT veut transformer cette situation afin que les droits des salariés soient garantis à chaque personne et assis sur un haut niveau de garanties collectives interprofessionnelles communes, qui permette à chaque salarié, de son entrée dans la vie active à sa retraite, d'en disposer quels que soient son ou ses employeurs successifs.

Est-ce que cette proposition ne concerne que le secteur privé ?

MD > Les mises en concurrence des salariés sont actuellement facilitées par la possibilité qu'ont les employeurs de faire leur marché, via les délocalisations, externalisations et filialisations, dans les conventions collectives à la recherche du toujours moins-disant social. C'est ce que nous voulons empêcher.

La CGT veut notamment conquérir le droit à l'emploi à temps plein, le

doublement minimum du salaire entre le début et la fin de la carrière, 4 ans de formation professionnelle continue à la libre disposition du salarié ; le bien être au travail, le droit syndical, la démocratie à l'intérieur des entreprises et services font également partie de nos propositions. Elles visent les salariés du privé et du public. Ce n'est pas contradictoire avec le respect de spécificités à prendre en compte dans les conventions collectives pour ce qui est du privé et dans les statuts de la fonction publique et du secteur public pour les salariés qui en relèvent.

À ceux qui pensent que cette revendication revient à abandonner le statut des fonctionnaires que réponds-tu ?

MD > Je les renvoie à l'argumentation patronale qui nous reproche de trop nous inspirer du statut des fonctionnaires !

Soyons sérieux, ce n'est pas la CGT qui menace le statut mais les politiques de libéralisation et de privatisation des services publics, c'est le dogme du tout marché et du tout concurrence. Ce qui fragilise les garanties statutaires, c'est aussi la diminution du nombre de ceux et



PHOTO : BERTRAND DE LAFARGUE

celles qui en bénéficient : les suppressions massives d'emplois, le développement de la précarité à l'intérieur même de la fonction publique rendent le rapport de forces global plus difficile.

C'est sous le couvert d'une prétendue recherche « d'équité » (comme par hasard toujours à la baisse) que sont menées les réformes les plus anti-sociales vis-à-vis de la fonction publique. La loi sur la mobilité des fonctionnaires combattue par la CGT démontre la difficulté à défendre les droits des uns quand ceux des autres sont aussi faibles. D'où l'importance de batailles solidaires, public, privé, précaires et statutaires, sur des objectifs revendicatifs convergents et transformateurs. ■

Des hommes libres

Depuis le printemps 2008, 2 500 travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour obtenir une régularisation de leur situation. Avec un immense courage, ils ont dépassé la peur de l'arrestation pour engager une lutte au grand jour. Ce sont les héros de ce livre. Ceux dont on ne parle jamais : Aboubar le cuisinier, Biranté le rippeur, Fanta la femme de chambre, Hamet le maçon, Nadia la nounou des enfants. Tous travaillent, sont déclarés par leur employeur, paient des cotisations sociales et des impôts, mais se voient refuser un titre de séjour. Ils ont été 2 500 en grève, pendant des semaines, parfois des mois. Plus de 2 000 ont obtenu des papiers et, très souvent, de meilleures conditions de travail.

Marion Esquerré et Bernard Rondeau se sont rencontrés Chez Papa, le premier jour de la grève. Pendant plus d'un an, Bernard Rondeau a photographié ces femmes et ces hommes sur leurs lieux de travail, dans des manifestations, au cours de réunions publiques... Il a saisi



leurs regards déterminés, leurs sourires d'espoir et de joie, leurs mains qui fraternisent et leurs poings qui se ferment, leurs traits fatigués aussi. Les récits de Marion Esquerré viennent ponctuer ces photographies et mettent en lumière la vie et le combat des travailleurs sans

papiers.

Cet ouvrage nous parle de dignité, de colère et de joie, d'espoance, de solidarité, de détermination. Il nous montre des hommes libres.

Le livre, édité par le Cherche midi, est disponible en librairie au tarif de 25 € (144 pages, 150 photos). ■

LES YEUX OUVERTS DANS JÉRUSALEM ENCHAINÉ

Une délégation de 108 partisans de la paix en Palestine (élus, représentants associatifs, syndicalistes, personnalités du monde culturel...) s'est rendue en Cisjordanie et en Israël au mois d'avril dernier.

Pendant quatre jours, des rencontres se sont déroulées avec des pacifistes israéliens et palestiniens qu'ils soient militants politique, syndicalistes associatifs ou féministes.

La délégation a rencontré un peuple résistant et persévérant ainsi que des militants d'une telle force,

avec des convictions et des valeurs qui montrent que l'espoir est bien vivant de parvenir un jour à une paix durable.

Voici le message que tous ces militants pour une paix juste et durable avec la reconnaissance d'un état palestinien viable, ont adressé : « FAITES CONNAÎTRE LA RÉALITÉ ».

Ce documentaire de Abdelhamid Yassine peut être consulté sur notre site Internet dans la rubrique « À lire, à voir ». Il dure une vingtaine de minutes.

49e congrès confédéral éléments pour le débat

Le 49e congrès confédéral se tiendra à Nantes du 7 au 11 décembre 2009. C'est un moment important pour toutes les organisations et pour tous les adhérents de la CGT. Mais ce n'est pas un moment isolé. Il intervient dans un processus continu qui, pour ce qui concerne la fédération des Finances, a connu des moments forts au cours des mois écoulés (Conseil national de la fédération, congrès de l'UGFF..) et en connaîtra d'autres dans les prochains mois (congrès du SNADGI et du SNT au printemps prochain, congrès de la fédération en novembre 2010...). On peut d'ailleurs estimer, et c'est ainsi que nous l'avons conçu, que la préparation du congrès fédéral a débuté avec le Conseil national de mars dernier et que le débat sur le congrès confédéral s'inscrit dans ce processus : au-delà des décisions sur l'orientation et la stratégie de la confédération, qui appartiennent aux syndicats, il doit nous permettre d'approfondir notre analyse des enjeux de la période et des réponses à y apporter. Le présent texte ne vise donc pas à fournir une analyse exhaustive du document

d'orientation et des résolutions du congrès confédéral mais à proposer, à la lumière des orientations portées par la fédération des Finances, quelques éléments pour le débat qui doit désormais s'engager dans l'ensemble de la CGT en ciblant les thématiques qui nous paraissent devoir être aujourd'hui au cœur de la réflexion syndicale.

LEUR CRISE ET NOS RÉPONSES

Nous avons largement développé dans nos interventions et publications l'idée qu'il s'agit d'une crise systémique qui, sous ses différents aspects, financiers, économiques, sociaux et écologiques, est une crise du système capitalisme et plus particulièrement du capitalisme financier mondialisé qui a imposé sa domination depuis une trentaine d'années. Cette analyse est en phase avec celle que propose le document d'orientation : « C'est globalement le mode de croissance financier et libéral, qui s'est imposé depuis 25 ans à partir des États-Unis, qui est en crise » (I-8).

On peut toutefois regretter que le texte n'évoque pas le fait que cette mondialisation financière aujourd'hui en crise ne résulte pas d'une évolution inéluctable ou de quelconques dérives mais bien de décisions politiques prises avec constance depuis le début des années 80 par tous les gouvernements occidentaux. Celles-ci visent notamment à réduire le rôle de l'État et des politiques publiques en laissant une place toujours plus grande au marché et plus particulièrement aux marchés financiers. La RGPP (Révision générale des politiques publiques) et la RGPO (Révision générale des prélèvements obligatoires), deux processus autour desquels s'articulent la plupart des réformes régressives actuellement en cours, ne sont d'ailleurs même pas mentionnés. Or pour notre fédération, « Bercy est aujourd'hui le bras armé et le cœur de cible des réformes libérales dont un des objectifs consiste à faire de l'État un outil au service d'une marchandisation toujours plus grande de la société ».

De la même façon, le rôle de l'Europe dans ces évolutions est à ►►



► peine effleuré à travers une simple évocation de la directive Services (I-23).

Partageant la même analyse de la crise, nous nous retrouvons logiquement dans des propositions que fait la confédération pour en sortir, d'autant que, s'agissant de notre champ professionnel (pôle financier public, réforme de la fiscalité), celles-ci ont été élaborées en étroite collaboration avec notre Fédération. On notera simplement que certaines, comme la « *Maison commune des retraites* », nécessitent un large débat qui n'a manifestement pas encore eu lieu.

Mais être en accord sur ces propositions ne suffit pas. Encore faut-il partager la démarche qui les sous-tend. À la fédération des Finances, nous portons un syndicalisme de propositions qui s'inscrit dans le cadre d'un syndicalisme de transformation sociale dont l'objectif est d'œuvrer à une transformation profonde et durable de l'ordre économique et social. Il en est a priori de même pour la confédération, le préambule

du document d'orientation rappelant que « *la CGT s'engage résolument dans un syndicalisme de transformation sociale* » (16). Pourtant, les expressions employées ailleurs dans le texte, évoquant notamment « *un processus de transformations sociales progressives* » (II-107) peuvent prêter à confusion.

Une clarification est donc souhaitable. S'il s'agit de rappeler que le rôle premier du syndicalisme est d'apporter des améliorations concrètes et immédiates à la situation que vivent les salariés, nous ne pouvons qu'être d'accord, à condition toutefois de bien préciser que ces transformations du quotidien n'ont de sens et ne peuvent être durables que si elles s'inscrivent dans la perspective d'une transformation profonde du système économique et social. Il faut toujours tenir les deux bouts de la chaîne. C'est du moins notre conception du syndicalisme et c'est bien d'ailleurs cette démarche qui sous-tendait la plate-forme unitaire du 5 janvier 2009.

Le document d'orientation confé-

déral souffre aussi d'un manque dès lors qu'il ne dit rien sur la façon dont la CGT conçoit le rôle de l'État et plus largement de la puissance publique, ses missions, ses modes d'intervention, son organisation, au niveau local, national, voire européen, et ses relations avec les citoyens, les salariés...? Cette absence de vision globale et de théorisation est d'autant plus préjudiciable que la crise a rappelé la nécessité de l'intervention publique pour faire prévaloir l'intérêt général et que, fort justement, les propositions de la CGT s'appuient sur une revalorisation du rôle de l'État et de la puissance publique et supposent son intervention, y compris dans la sphère économique et financière : politique industrielle, pôle financier public, prise de participations dans les banques pour orienter le crédit...

QUELLE STRATÉGIE SYNDICALE ?

Définir la stratégie de la CGT dans le contexte extrêmement difficile que nous connaissons aujourd'hui, suppose de partir d'un bilan lucide et partagé de l'action menée notamment depuis fin 2008. Or de ce point de vue, la présentation très positive qui en est faite dans le document d'orientation risque d'être en décalage avec le ressenti de beaucoup de salariés, voire de militants. Sans nier les avancées obtenues par la mobilisation ni sous-estimer leur importance pour les salariés qui en ont bénéficié, peut-on sérieusement laisser entendre qu'elles constituent une inflexion de la politique gouvernementale (II-45) ? De même peut-on ne pas s'interroger sur l'affaiblissement des mobilisations en mai et juin ou le renvoyer à un simple débat sur la tactique des luttes ? La dimension unitaire peut-elle toujours occulter l'insuffisante clarté des objectifs assignés à la mobilisation ?

Le document pointe par ailleurs ►►



► l'importance de l'articulation entre les différents niveaux d'action : « *le vrai sujet est de permettre que les luttes s'épaulent et se nourrissent mutuellement* » (II-51). Mais n'est-ce pas précisément le rôle de la confédération d'assurer cette coordination et de favoriser cette dynamique vertueuse ? Or, rien n'est dit sur les moyens qui lui permettraient d'agir en ce sens.

Chacun sait bien sûr qu'il n'y a pas de réponses simples à cette question et le climat de cette rentrée le confirme. On peut néanmoins se demander si un élément d'explication de notre difficulté à définir une stratégie ne réside pas dans l'affirmation que : « *l'unité des syndicats réalisée ces derniers mois autour d'une plate-forme revendicative au contenu transformateur élevé, le succès des mobilisations, la durée du processus, ont créé des attentes nouvelles dont toutes ne relèvent pas du champ et des prérogatives syndicales* » (II-104) ? Si l'on comprend bien, poursuivre et accentuer la mobilisation risquerait de nous conduire à affronter directement ceux qui nous gouvernent sur ce qui constitue le cœur de sa politique et à apparaître ainsi comme la principale force d'opposition. Est-ce vraiment un problème si nous sommes clairs sur le caractère syndical de notre démarche et surtout si notre objectif est une transformation profonde et durable du système économique et social, objectif éminemment syndical même si ce dernier présente aussi une dimension politique. Le Medef n'a pas ce genre de scrupules. Nous avons à l'évidence besoin de nous reposer la question des rapports entre la sphère syndicale et la sphère politique sur la base des acquis de la dernière période (indépendance, ni élaboration ou co-élaboration d'un programme politique...).

Un autre aspect important du débat sur la stratégie est bien évidemment la question unitaire. Ne devons-nous pas considérer qu'une nouvelle



donnée est née ? La modification des règles de la représentativité et du dialogue social, tant au niveau interprofessionnel qu'au niveau de la fonction publique, la crise systémique qui rend plus que jamais nécessaire une réaction commune des salariés, l'unité syndicale historique réalisée au 1er semestre de cette année et les mobilisations exceptionnelles qu'elle a permis – même si les dernières n'ont pas été à la hauteur de nos espérances – et le succès de la CGT aux élections prud'homales, qui lui confère des responsabilités accrues mais élargi ses capacités d'initiatives, rendent nécessaire et possible de dépasser le concept de syndicalisme rassemblé et de travailler au rassemblement du syndicalisme. Il nous avait d'ailleurs semblé que les démarches initiées à l'égard de la FSU s'inscrivaient dans cette perspective et nous nous en étions réjouis. Or le Document d'orientation ne les mentionne pas. Il précise au contraire que le syndicalisme rassemblé, ce n'est que l'unité d'action, même si celle-ci peut s'inscrire dans la durée : « *cette démarche (de syndicalisme rassemblé) vise à favoriser les convergences d'actions sur tel*

ou tel objectif revendicatif, avec tous les syndicats qui souhaitent agir sur les mêmes sujets » (II-60). Loin de nous l'idée de rejeter cette unité d'action, mais en rester là n'est pas à la hauteur des enjeux.

C'est la question de l'unification de la représentation des salariés qui est aujourd'hui posée et sur laquelle la CGT est attendue. Certes, le Document d'orientation l'évoque mais la réponse apportée est totalement insatisfaisante : consciente que la division pèse sur le rapport des forces, la CGT se déclare simplement ouverte au dialogue (Résolution 3). On attendrait plutôt que la 1ère organisation syndicale prenne des initiatives. Est-ce la crainte qu'une telle évolution oblige aussi la CGT à se transformer ?

L'ADAPTATION DE NOTRE OUTIL SYNDICAL

Le Document d'orientation appelle à une profonde évolution de nos structures et modes d'organisation pour permettre à la CGT de s'ouvrir à l'ensemble des salariés, condition indispensable pour créer le rapport de ►►

► force nécessaire à l'atteinte des objectifs que nous nous fixons. Mais il précise clairement que cela doit se faire de façon pragmatique : « *Il n'est donc pas question de rechercher une norme* » (III-34).

On notera d'ailleurs que les propositions qui sont faites, s'agissant notamment des syndicats nationaux et du champ professionnel, témoignent d'une évolution sensible depuis la publication du rapport ad hoc, signe que nos interventions ont été prises en compte. La résolution 4 reconnaît ainsi explicitement la spécificité des syndicats nationaux. On aurait tort toutefois d'en déduire que le débat sur l'organisation du syndicat ne nous concerne pas directement et que l'on peut se contenter du statu quo. Si tel était le cas, le réveil à terme pourrait être douloureux.

Il convient au contraire de travailler à une amélioration significative de leurs dimensions fédérale, fonction publique et interprofessionnelle, en adoptant par exemple une démarche volontariste vis-à-vis de la mise en place de collectifs fonctions publi-

ques composés de ses trois versants et adossés aux organisations territoriales de la CGT.

Concernant les organisations professionnelles, le texte propose d'impulser une plus grande convergence entre fédérations, tant sur le plan revendicatif que sur celui des propositions économiques, dans le cadre de champs professionnels parmi lesquels est explicitement cité celui des activités financières. Il demande donc que le Congrès mandate la CE confédérale pour soumettre au CCN d'ici juin 2010, sur la base de propositions des fédérations, une liste de ces espaces de travail commun, en précisant que des fédérations peuvent travailler dans plusieurs espaces. Le texte précise également qu'il ne s'agit pas de créer un niveau structurel supplémentaire et que cela ne préjuge pas de l'évolution du périmètre et du nombre de fédérations, mais que cela doit conduire ces dernières à s'interroger sur leurs rôles et leurs missions, notamment à la lumière de ces activités communes.

Cette démarche est totalement en

phase avec celle de la fédération des Finances qui souhaite continuer à s'inscrire sur un périmètre se situant à l'intersection du champ de la fonction publique et de celui de la finance.

Les échéances fixées nous imposent toutefois d'accélérer le mouvement afin d'être en capacité de mieux montrer encore que notre coopération avec la fédération Banque-Assurance est pertinente et commence à porter des fruits, non seulement en termes de réflexion économique mais aussi sur le plan revendicatif. Un plan de travail en ce sens a été mis en place début octobre lors d'une réunion commune des secrétaires des deux fédérations.

C'est ainsi et en impulsant parallèlement les collectifs fonctions publiques adossés aux organisations territoriales de la CGT que nous entendons prendre en compte pleinement les deux dimensions de notre réalité. Cela nous paraît en cohérence avec le syndicalisme interprofessionnel porté par la CGT et à même de répondre aux enjeux de la période. ■



Bercy maltraite ses retraités !

Dans le même temps où l'on assiste à une augmentation significative du nombre des départs en retraite et donc de retraités, les difficultés, l'appauvrissement, la dégradation des conditions de vie, la maladie s'installent inexorablement au sein de nombreux foyers de retraités des Finances. Les tarifs exorbitants des maisons de retraite, les coûts des soins de santé, la défection des services publics, la suppression de l'aide ménagère à domicile en deviennent les causes principales.

Les femmes sont les plus fragilisées, conséquences du développement de carrières réduites, de temps partiels contraints et de la monoparentalité... Par ailleurs, le rajeunissement de cette population fait apparaître des besoins nouveaux.

Une situation que les ministres continuent de vouloir scandaleusement ignorer en supprimant des budgets sociaux la ligne « *retraités* » ! La suppression de l'aide ménagère



clôturant à leurs yeux définitivement le compte !

Face à cette situation, l'Union fédérale des retraités CGT Finances exige :

- le maintien et la remise à niveau de l'aide à domicile,
- le déblocage immédiat d'aides financières aux pensionné(e)s en difficulté,
- l'attribution d'une subvention aux

retraités séjournant en longue durée en maison de retraite,

- la mise en place d'un suivi en matière de besoin de logement et d'un suivi social et médical des retraités confrontés à de graves difficultés sociales,

- l'accès subventionné des retraités aux restaurants administratifs,

- l'institution d'une aide conséquente aux loisirs collectifs.

À cette fin, il convient de procéder, à tous les niveaux avec les organisations syndicales, à une évaluation contradictoire des besoins.

Enfin cette évaluation doit prendre en compte le grave problème posé par la pénurie des moyens en personnel mis à la disposition des services sociaux.

Il y a là aussi urgence à renforcer les effectifs de médecins, d'infirmières, d'assistantes sociales et de personnels administratifs.

Il faut donc une budgétisation réelle et qui soit à la hauteur des exigences d'une action sociale digne de ce nom au service des retraités des Finances.

Simple question de bon sens : il nous paraît indispensable que les retraités siègent au sein des organismes paritaires concernés. ■

LE 16 OCTOBRE 2009 : IL FAUT SE MOBILISER !

Les organisations syndicales de retraités CFDT, CGC, CGT, UNSA et la FGR appellent les retraités à se mobiliser sur leurs revendications. Certains disent aujourd'hui que notre système de protection sociale a permis « *d'amortir la crise* », il est donc urgent de mettre fin à sa dégradation.

Oui, il est nécessaire, utile et efficace de satisfaire les revendications des retraités.

L'organisation syndicale des retraités CGT propose :

- 200 € pour toutes et tous tout de suite, en rattrapage de la perte du niveau de vie.
- Pas de pension en dessous du SMIC, que la CGT revendique à 1 600 €.
- L'indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen.
- Le relèvement de la pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- Un financement solidaire de la protection sociale à hauteur des besoins et qui inclut la prise en charge de la perte d'autonomie (financement basé sur la recherche de ressources et non sur des économies puisque les besoins vont objectivement augmenter)
- Des services publics de qualité et de proximité qui permettent le lien social et évitent l'exclusion des personnes isolées.

Le 16 octobre, rejoignez le cortège de votre localité ou de votre département.

DGFIP un an après...

Entretien avec Jean-Robert SZKLARZ (JRS) et Magali MUSSEAU (MM), respectivement secrétaire général du syndicat CGT des Impôts (SNADGI) et de celui du Trésor public (SNT).

La fusion entre les Impôts et le Trésor public est présentée comme une réforme emblématique de la RGPP. Quelle est votre analyse sur ce point ?

JRS > En juin 2007 a été ouverte la démarche de révision générale des politiques publiques (RGPP). Quatre chantiers ont été annoncés, dont la fusion des administrations des Impôts et du Trésor public. C'était une des promesses de campagne de Nicolas Sarkozy, alors candidat à l'élection présidentielle.

Cette fusion peut paraître emblématique, dans le sens où elle touche deux administrations au cœur de l'appareil d'État qui avaient été la cible de

grandes réformes, tenues jusque là en échec par la mobilisation des personnels et de la société civile. L'État n'a toutefois pas renoncé à développer des rapprochements entre ces deux administrations, au motif de faciliter la vie des usagers.

Dans le cadre de la RGPP au delà de ces rapprochements, il a été décidé d'une fusion complète. Cependant contrairement aux administrations restructurées selon les principes de la RGPP, la DGFIP reste une administration centralisée à réseau déconcentré, à l'image des deux anciennes directions. Là où ailleurs, on se retrouve confrontés au renforcement du pouvoir des préfets au détriment des directions générales (DGCCRF, INSEE...).

MM > Dès les premières discussions sur la fusion, des engagements ministériels et directionnels sont pris et réitérés depuis, pour que la fusion ne remette pas en cause le contenu et le périmètre des missions. À l'époque, le choix d'une direction générale à réseau déconcentré plutôt que celui de l'agence est lié aux luttes menées antérieurement.

Malgré tout, les missions de gestion publique restent fragiles. Par exemple, la mission de gestion de la dépense de l'État se réorganise en lien

avec la réforme territoriale de l'État. Alors que l'on met en place un nouveau progiciel (Chorus), le choix a été fait de n'en doter que la moitié des pôles « *gestion publique* ». Autrement dit, la moitié des départements perd donc la gestion de cette mission et les services correspondants.

Dans un autre domaine, la réforme de l'hôpital public ne sera pas non plus sans conséquences sur les missions des trésoreries concernées par la gestion hospitalière.

Le projet de loi de finances 2010 prévoit 33 493 suppressions d'emplois dont 3 000 au ministère du budget et des comptes publics. Quelles en seront les conséquences à la DGFIP ?

JRS > Le ministre s'est voulu rassurant sur le maintien des missions à la DGFIP. Mais avec sa volonté de poursuivre et d'accroître les suppressions d'emplois, quel crédit peut-on donner à ses déclarations ?

En quelques années, plusieurs milliers d'emplois ont été supprimés aux Impôts et au Trésor. Le résultat est une très nette dégradation de la qualité des missions et de leurs conditions d'exercice.

La profonde transformation des processus de travail a conduit à une hiérarchisation des missions répondant strictement à des objectifs politiques au risque de remettre en cause des principes fondamentaux de service



Magali MUSSEAU
(secrétaire générale de la CGT Trésor)

Jean-Robert SZKLARZ
(secrétaire général de la CGT Impôts)



public comme l'égalité de traitement des citoyens. L'exemple du contrôle fiscal est significatif.

MM > Ces suppressions d'emplois alimentent également la concentration des réseaux avec pour conséquence une division du travail entre back et front office et un éloignement de l'utilisateur des guichets de proximité. De même, les engagements auprès des élus sur la qualité du service public sans moyens correspondants ne peut être qualifiée que d'affichage et se retournera contre les services eux-mêmes.

Le gouvernement, avec sa volonté de ne résoudre les problèmes qu'à travers de la réduction des dépenses publiques, tente de mettre en avant de pseudo-doublons entre le rôle des missions de l'État et celle des collectivités locales. Il procède ainsi pour justifier les suppressions d'emplois et les transferts de missions.

Seulement, en matière de finances publiques la distinction entre les responsabilités repose sur des principes républicains qui garantissent, au travers de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, un contrôle réel des fonds publics.

C'est d'ailleurs dans le respect de ces

principes que la CGT défendait des propositions alternatives à la fusion imposée par le ministre. Toujours d'actualité, elles étaient de nature à mieux répondre aux enjeux posés à nos administrations et s'opposaient au dogme des suppressions massives d'emplois.

Quels sont les effets de cette réforme pour les agents des deux filières (fiscale et gestion publique) ?

JRS > Aujourd'hui, la fusion est une réalité au niveau de l'administration centrale.

Et, elle est en construction dans les réseaux déconcentrés. Le premier chantier visible est celui de la création des Services impôts des particuliers (SIP). Il atteindra son objectif complet en 2012 et ne touche donc pour l'instant qu'une minorité d'agents.

Cependant, les nombreuses réformes subies par les agents se sont déjà traduites par une dégradation des conditions de travail. C'est d'ailleurs l'un des principaux motifs de mobilisation ces derniers mois. La direction ne s'y trompe pas et a ouvert avec les syndicats une discussion importante sur cette question. Elle se déclare prête à repenser certains de ses choix et ne nie plus l'existence d'une réelle souffrance au travail.

Pourtant, son refus de discuter la question de l'emploi nous fait penser qu'elle ne trouvera pas les véritables solutions au mal-être des agents au travail. Les réorganisations ne font qu'aggraver la situation. C'est pourquoi, la CGT lance, à la DGFIP, une campagne revendicative au cœur de laquelle elle compte porter haut et fort cette question de l'emploi.

Elle appelle aussi l'ensemble des personnels à rédiger leurs cahiers revendicatifs afin qu'ils pèsent sur toutes les discussions en cours.

MM > En effet, les agents savent que débute le chantier de la fusion des corps, de la création de nouveaux statuts particuliers et aussi de nouvelles règles de gestion les concernant.

Il est alors évident que des bouleversements interviendront dans des domaines comme les mutations, les promotions...

La CGT entend également reposer la question des régimes indemnitaires des agents et revenir sur le chantier de l'harmonisation à minima que la CGT a condamnée.

Cette fusion implique des changements dans les syndicats de la DGFIP ? Quant est-il pour vos deux syndicats ?

MM > Depuis longtemps déjà, nous travaillons en commun. Mais, après l'annonce de la fusion, cette démarche est devenue systématique. Fin 2008, nos syndicats ont décidé d'aller vers la création d'un nouveau syndicat national à la DGFIP.

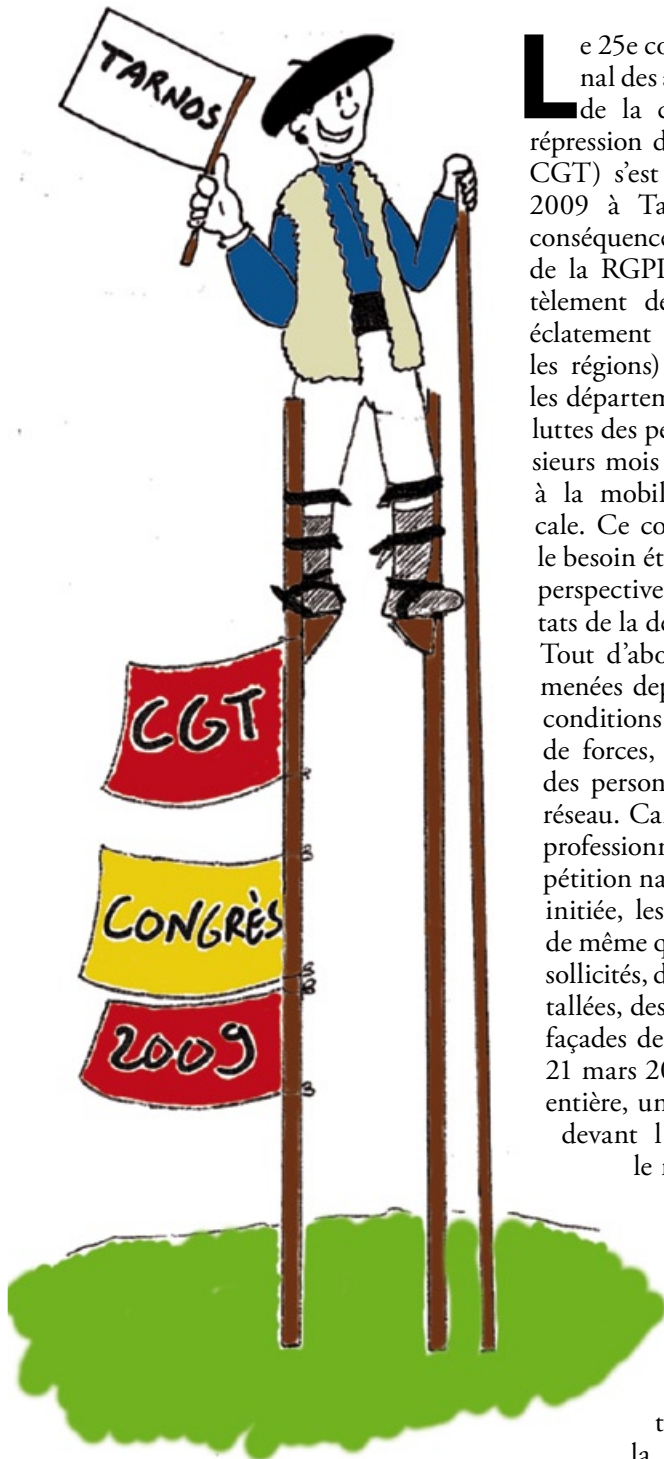
Nos deux directions nationales vont donc soumettre aux assemblées générales de syndiqués leurs premières réflexions communes sur la conception des missions, des revendications et sur la structure et le fonctionnement du futur syndicat.

JRS > Les deux syndicats fusionneront lors d'un congrès fondateur en mai 2010. Notre objectif est de doter les personnels d'un outil efficace à tous les niveaux et sur l'ensemble du territoire pour la défense de leurs revendications et des missions de service public.

Notre volonté commune est que les syndiqués s'emparent de ce chantier avec enthousiasme.

Car, au-delà de la place de la CGT dans la nouvelle direction, le nouveau syndicat pèsera sur l'avenir de 125 000 agents et pour des missions au service de la satisfaction des besoins sociaux. ■

Syndicat de la CCRF Retour sur leur congrès



Le 25e congrès du syndicat national des agents de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (SNACCRF-CGT) s'est tenu du 25 au 29 mai 2009 à Tarnos (Landes). Avec les conséquences de la mise en place de la RGPP, annonçant le démantèlement de la DGCCRF et son éclatement en DIRECCTE (dans les régions) et en DD(CS)PP dans les départements, mais aussi avec les luttes des personnels qui depuis plusieurs mois ont répondu aux appels à la mobilisation de l'intersyndicale. Ce congrès était attendu tant le besoin était grand de débattre des perspectives et d'évaluer les résultats de la démarche adoptée.

Tout d'abord, le bilan des actions menées depuis fin 2008, créant les conditions d'un véritable rapport de forces, a montré l'attachement des personnels aux missions et au réseau. Car si les temps forts interprofessionnels ont été suivis, une pétition nationale des citoyens a été initiée, les élus ont été rencontrés de même que les medias qui ont été sollicités, des banderoles ont été installées, des semaines durant, sur les façades de certaines directions. Le 21 mars 2009, venant de la France entière, un tiers des agents, étaient devant l'Élysée pour demander

le retrait de la RGPP, pour refuser le transfert des agents concurrence de la DNE vers la haute autorité nouvellement créée, pour défendre les missions de service public portant sur la concurrence, la protection économique

des consommateurs, la qualité et la sécurité des produits et des services, pour exiger le maintien d'une direction de portée nationale avec l'intégrité de son réseau et l'affectation de moyens.

Le congrès a validé le triptyque : missions avec les conditions de leur exercice (réseau, emplois) ainsi que droits et garanties collectifs des personnels, considérant comme indissociables les revendications portant sur ces trois volets. Pour la CGT, il n'y a pas une bonne RGPP avec les DIRECCTE (placées résolument au service des entreprises) et une mauvaise RGPP avec des directions départementales interministérielles : la RGPP c'est la destruction de l'emploi public et la condamnation de l'administration de contrôle qu'est la DGCCRF.

Sur ces bases, le congrès a réaffirmé le rôle et la place du syndicat national, chargé de porter les exigences des personnels, en lien avec sa fédération des Finances.

Il a également mesuré l'importance de l'implication locale des militants, d'autant que la mise en œuvre de la RGPP est précédée d'expérimentations à géométrie variable selon les départements et les régions. En cela, les congressistes étaient à même de mesurer l'importance de la décision du congrès de l'UGFF portant sur la mise en place de collectifs fonctions publiques sous l'égide des unions départementales.

Alors qu'en 2002, les secteurs de la DGCCRF étaient tous voués à la disparition sur décision ministérielle, le fait que la section CGT du secteur maintenu de Bayonne soit chargée de l'organisation de ce congrès constituait plus qu'un pied de nez. Cela donnait une tonalité particulière à ce congrès qui faisait que, loin du renoncement, les congressistes avaient une véritable envie d'en découdre pour préserver les missions de la DGCCRF, les conditions de leur exercice, le réseau, ainsi que les droits et garanties des personnels. ■

Le handicap n'est pas un métier

QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE HANDICAPÉE ?

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » propose une définition du handicap. « Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Cette définition reconnaît le caractère handicapant de troubles nouveaux (sensoriels, cognitifs, psychiques), mais aussi que l'environnement joue un rôle dans le handicap d'une personne. Ce qui peut être un point d'appui pour exiger une adaptation de celui-ci (la mise en accessibilité

des locaux, l'offre d'outils professionnels adaptés...).

Mais elle peut aussi être considérée comme rétrograde car elle fait coïncider le handicap avec le déficit fonctionnel : par conséquent elle sous-entend qu'il faut des « aides » et non des prestations de compensation.

Pour la CGT, le handicap naît lorsque la déficience n'est pas compensée par l'organisation sociale. Le handicap est ainsi la marque d'une société inégalitaire construite pour les valides et pour ceux qui peuvent se payer des moyens de compensation.

L'EMPLOI DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS EST-IL OBLIGATOIRE ?

Les lois de 1987 et de 2005, applicables aux secteurs public et privé, soumet les établissements et services

de plus de 20 salariés à l'emploi d'un quota de handicapés égal à 6 % de l'effectif. Objectifs qui ne sont toujours pas réalisés en 2009.

Ainsi les employeurs tenus à l'obligation d'emploi peuvent s'exonérer de cette obligation en versant à l'AGEFIPH (secteur privé) ou au FIPHFP (secteur public) une contribution annuelle pour chacun des bénéficiaires qu'ils auraient dû employer.

Selon la DARES, en 2007 1,8 million de personnes vivant à domicile déclarent avoir une reconnaissance administrative du handicap. Si on ajoute les personnes ayant un problème de santé depuis au moins six mois et rencontrant des difficultés importantes dans leurs activités quotidiennes ou vis-à-vis du travail ou ayant eu un accident du travail dans l'année, on aboutit à une population, plus large de 9,6 millions de personnes.

Leur taux d'emploi est très inférieur à celui de l'ensemble des personnes (35 % contre 65 %). Elles occupent plus souvent des postes peu qualifiés et à temps partiel. Elles expriment des besoins importants en matière d'aménagement du poste de travail ainsi qu'en soutien et compréhension des collègues et des supérieurs.

Pour la CGT Le handicap est donc bien aujourd'hui, une source majeure de discrimination. La Cgt propose le droit à un parcours personnalisé et sécurisé d'accès à un emploi de qualité. Cette proposition s'inscrit dans celle du statut du travail salarié et de la sécurité sociale professionnelle dans le cadre du plein emploi solidaire où chacune, chacun a droit à un travail digne et reconnu. ■



Assurance : la Macif solidaire des syndiqués

Créé il y a plus de vingt ans,
le contrat Solidarité vie syndicale répond
à un véritable besoin d'assurance
des adhérents et militants.



La CGT et la Macif ont réaffirmé, le 14 septembre 2004, à travers une déclaration commune aux 5 confédérations syndicales, leur volonté d'apporter aux salariés toutes les garanties nécessaires à leur protection.

Une blessure au cours d'une manifestation, une chute en collant des affiches, un accident de voiture lors d'un déplacement... Que l'on soit militant ou simple adhérent, la vie syndicale comporte des risques et nul n'est à l'abri de tels incidents.

Une approche partenariale

Conscients de l'utilité économique et sociale de l'assurance, les organisations syndicales se sont penchées sur cette problématique. Mais avec qui travailler pour bâtir un vrai plan de protection dédié à l'activité syndicale ? Attachés au principe d'une assurance basée sur la solidarité, ils se sont naturellement rapprochés de la Macif. C'est ainsi que l'ensemble des centrales syndicales et la mutuelle se sont progressivement engagés dans des partenariats solides, dont la première réalisation fut très vite le contrat Solidarité vie syndicale.

La solidarité avant tout

Pour couvrir au mieux les syndiqués actifs, retraités ou privés d'emploi, la Macif a bâti une assurance "dommages corporels" agissant en cas d'accident dans le cadre d'un mandat ou d'une mission, d'un stage de formation syndicale ou plus généralement lors de toute participation à la vie de l'organisation.

Solidarité vie syndicale protège aujourd'hui la quasi-totalité des syndiqués, à titre individuel et de façon automatique.

"La solidarité est la clé de voûte du contrat, affirme Pierre Cantin, de la Direction des Partenariats à la Macif. Tout le monde bénéficie des mêmes garanties et nous travaillons sans cesse pour améliorer nos prestations. Depuis sa création, le contrat a permis d'indemniser plusieurs dizaines de décès et de nombreuses infirmités. A chaque fois, nous avons veillé à ne jamais laisser personne démunie, quelle que soit la gravité du sinistre. Dans une société où le statut du bénévole et du militant sont quasi inexistantes, une couverture efficace est une nécessité."

Les grandes lignes du contrat*

Pour vos dommages corporels suite à un accident au cours de la vie syndicale

• En cas de décès :

Versement d'un capital de 16 000 € et prise en charge des frais d'obsèques jusqu'à 1 600 €.

• En cas d'incapacité permanente :

Pour un taux d'invalidité permanente supérieur ou égal à 10 %, versement d'une indemnité dont le montant, calculé en fonction du taux retenu, pourra atteindre un maximum de 32 000 €. Un taux d'invalidité entre 5 et 9 % donne droit à une indemnité forfaitaire de 1 100 €.

• Aide à l'enfant :

Une indemnité de 1 600 € est versée à chaque enfant de l'assuré décédé ou atteint d'une invalidité d'au moins 66 % et ce pour chaque enfant mineur ou poursuivant des études. Cette indemnité est doublée si l'enfant devient orphelin de père et de mère après l'accident.

• Perte de salaires ou revenus :

90% de la perte réelle de salaire net imposable en cas d'arrêt de travail de plus de 15 jours. Une indemnité versée en complément des prestations des régimes de protection sociale pendant une période maximale de 18 mois.

Une assurance responsabilité civile et défense-recours, en plus :

Si son contrat personnel lui fait défaut, Solidarité Vie Syndicale couvre la responsabilité civile de l'adhérent dans le cadre de ses activités syndicales. Une couverture qui s'accompagne d'une garantie « Défense et Recours » qui permet à l'adhérent d'être défendu devant les Tribunaux en cas de poursuites ou de réclamer au tiers responsable la réparation de son préjudice. En cas d'accident, le syndicat doit simplement informer la confédération :

tél. : 01 48 18 84 46 - mail : a.diaz@cgt.fr qui donnera alors une déclaration de sinistre rappelant le numéro du contrat souscrit par la confédération.

Sans oublier l'assistance aux militants

Prise en charge en assistance-rapatriement des militants en déplacement à l'étranger sous mandat syndical.

*Exemples de garanties extraites du contrat Solidarité vie syndicale en date du 1^{er} janvier 2007

Vous souhaitez en savoir plus ? partenariat@macif.fr